

Direction / Pôle	Prévention et sécurité publique
Service	Police Municipale
Cadres d'emplois	Brigadier-chef principal / gardien-brigadier
Rattachement hiérarchique	Directeur de la prévention et de la sécurité publique
Temps de travail	Temps complet Nombre d'heures par semaine : 38 heures 4 vacations de 9h30 par semaine

Descriptif de l'emploi :

Responsable de l'équipe motocycliste de la police municipale, vous pilotez, organisez et contrôlez l'activité des agents placés sous votre autorité, assurez la coordination des missions de surveillance et de sécurité sur le territoire communal, et veillez à la qualité des interventions, au respect des procédures et au maintien des capacités opérationnelles de l'unité.

Missions et activités principales :

Missions d'encadrement et contrôle opérationnel :

- Organisation et supervision du binôme motocycliste : planification mensuelle, gestion des congés, disponibilité opérationnelle.
- Contrôle des interventions et de la conformité des actions aux directives et aux prérogatives de police municipale.
- Contrôle des écrits professionnels des agents : procédures, rapports, PV, comptes rendus.
- Vérification et tenue du matériel et des équipements : armement (cat. B & D), PVE, cinémomètre, éthylotests, radios ACROPOL/PM, moyens informatiques, véhicules.
- Responsabilité des locaux dédiés à la formation et du bon état des installations mises à disposition.
- Rédaction du bilan d'activité mensuel de l'équipe.
- Animation des réunions et sessions de formation de la brigade motocycliste.
- Remontée d'informations au responsable opérationnel et application des consignes hiérarchiques.

Missions opérationnelles :

- Surveillance générale du territoire communal (voies publiques, transports, établissements scolaires...).
- Police administrative et judiciaire : sécurité, salubrité, tranquillité publique.
- Contrôle routier, verbalisation, gestion des mises en fourrière.
- Contact avec la population, commerçants et partenaires institutionnels (Police nationale, RATP...).
- Contribution aux actions de prévention et interventions liées aux violences intra-familiales.
- Rédaction des procédures administratives liées aux chiens dangereux.

Missions complémentaires :

- Moniteur en maniement des armes (sous l'égide du CNFPT) et garant de la réglementation liée à l'armement.
- Organisation logistique des formations armement (matériel, ordres de mission...).
- Participation au recrutement des motards/moniteurs.
- Prévention routière auprès des enfants en lien avec les services municipaux.

Profil recherché :

Compétences et qualités requises :

- Rigueur, fiabilité, sens du commandement et capacité d'initiative.
- Bonne condition physique, discrétion professionnelle, présentation soignée.
- Compétences rédactionnelles et maîtrise des outils informatiques.
- Permis A et B indispensables.
- Aucune contre-indication médicale au port de l'armement.

Moyens mis à disposition :

- Environnement de travail moderne et sécurisé, garantissant efficacité et sécurité
- Équipements de protection individuelle : gilet pare-balles, caméra-piéton, tenue et casque moto homologués, sac d'intervention complet (lampe, gants, trousse de secours, défibrillateur)
- Armement individuel et collectif (cat. B1, B3, B6, B8 et D2)
- Radios ACROPOL et municipales avec géolocalisation, PVE, cinémomètre et éthylotest
- Véhicules : voiture sérigraphiée "Police Municipale" et deux motos TDM 900 cm³
- Vestiaire individuel sécurisé
- Formations continues CNFPT (10 jours tous les 5 ans)
- Entraînements réguliers au tir et aux gestes techniques de police (GTPI)
- Accompagnement et suivi professionnel garantis

Avantages du poste :

- **Rémunération** : RIFSEEP (IFSE + CIA) + 13^{ème} mois.
- **Flexibilité et équilibre** : 25 jours de congés annuels + 17 jours ARTT pour un poste à temps complet.
- **Avantages pratiques** :
 - Prise en charge de 75 % des transports ou forfait mobilité durable (jusqu'à 300 € par an).
 - Parking communal gratuit à proximité de la mairie.
 - Frigo connecté avec des plats qualité traiteur et géré via une application. Prise en charge de 49 % du prix du repas, jusqu'à 6 € maximum par jour.
- **Protection sociale** : Participation employeur à vos complémentaires santé labellisées (30 € par mois) et prévoyance (10 € par mois).
- **CNAS** : Accès aux prestations.
- **Développement des compétences** : Accès à un dispositif d'accompagnement (CNFPT et plan de formation interne).
- **Accessibilité** : Transport en commun (RER A et E et nombreux bus) et autoroute (A4 et A86).
- **Qualité de vie au travail** : Activités sportives et possibilité de rejoindre la chorale du conservatoire pendant la pause déjeuner.